

## Offre de Technicien en Hydraulique Urbaine, CDI *Site de trévoux*

### RÉALITÉS ENVIRONNEMENT

Réalités Environnement est une entreprise jeune et dynamique d'une cinquantaine de salariés. Depuis 2008, nous accompagnons et conseillons plus d'une centaine de collectivités dans la compréhension ou la gestion de leurs services. Nous leur apportons un accompagnement personnalisé dans la gestion de leurs projets liés au domaine de l'eau : eau potable, eaux usées, eaux pluviales, milieux aquatiques, zones humides. SCERCL, Bureau d'Études existant depuis 25 ans, est devenue en 2017 une filiale de Réalités Environnement

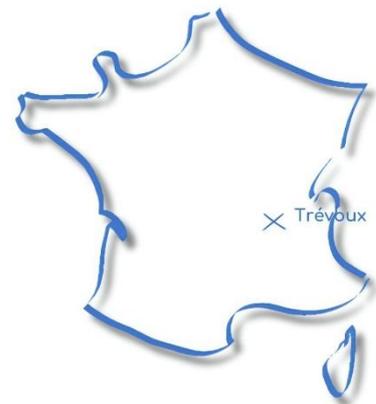
Société : Réalités Environnement

Contrat de travail : CDI

Localisation : Trévoux (01), FRANCE

Zone de déplacement : Régionale (Auvergne Rhône-Alpes / Bourgogne Franche-Comté).

Secteur d'activité : Service hydraulique urbaine



### DESCRIPTION DU POSTE

Vous assisterez les ingénieurs sur les études de gestion des eaux pluviales, d'assainissement et d'eau potable (diagnostic, schéma directeur, zonage..) et prendrez en charge notamment les investigations de terrain (repérage, métrologie, cartographie..), le reporting associé et une partie de l'exploitation des données produites.

En fonction de vos intérêts et des opportunités au sein de l'entreprise, vous pourrez également être sollicité(e) pour assurer des missions d'intérêt commun (ex: développement d'outils, amélioration des procédures qualité et sécurité.).

### COMPÉTENCES REQUISES

De formation Bac+2 à BAC+3 dans le domaine de l'eau, vous disposez d'une première expérience professionnelle réussie. La connaissance d'un logiciel SIG, une expérience en métrologie (pose et exploitation de points de mesure) ou une bonne connaissance des systèmes d'assainissement ou d'eau potable serait un plus.

Vous maîtrisez l'outil informatique et disposez du permis B.

### AVANTAGES

- Chèques vacances.
- Tickets restaurant.
- Mutuelle intéressante, (60%, 40%)
- RTT (12 par an).
- Accord sur le temps de travail (rémunération ou récupération des heures supplémentaires).
- Nombreuses formations, en interne et en externe.
- Primes de déplacement.
- Primes de découchage, primes de nuit.
- Primes de résultat.
- Plan d'épargne d'entreprise.
- Accord d'intéressement.
- Plan d'épargne retraite.